

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
23 septembre 2025

Mis en ligne :
06/10/2025

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 18
Votants : 21
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henry, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie ;

Absents : BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla.

Madame MAHEO Aude est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 23 septembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 9

Délibération n°2025-087. CULTURE : Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le département d'Ille et vilaine, la métropole de Rennes et l'ensemble de communes de Rennes métropole

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » du 18 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique 2023-2028, le Département renouvelle sa contractualisation avec les territoires. La médiathèque départementale d'Ille et Vilaine (MDIV) et les professionnels des bibliothèques de Rennes métropole ont travaillé conjointement pour définir des objectifs et engagements communs en faveur du développement de la lecture publique.

Il en résulte l'actualisation de la convention de partenariat pour la période 2023-2028 entre le département, Rennes métropole, et l'ensemble des communes de la métropole.

Cette convention a pour but de définir les rôles de chacun, et d'identifier des enjeux communs :

- Enjeu de coopération sur le territoire,

- Enjeu de développement durable,
- Enjeu de promotion et de valorisation des langues de Bretagne.

Vous la trouverez en pièce jointe.

Elle rappelle également les modalités (inchangées) de la desserte documentaire de la médiathèque départementale auprès des communes.

Pour information, la médiathèque Alfred Jarry emprunte environ 500 documents chaque année à la MDIV. Les bibliothécaires et bénévoles bénéficient également de formations ou de rencontres professionnelles organisées par la MDIV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITÉ

VALIDE la nouvelle convention pour le développement de la lecture publique,

AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

